



**CONTRAT DE VOYAGE
FORFAIT TOURISTIQUE
E-BIKE EXPEDITION - MAROC
EN VTT ELECTRIQUE 2021**

INFORMATION PRECONTRACTUELLE

I/ IDENTIFICATION DES PARTIES

L'ORGANISATEUR / LE VENDEUR

NOM

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

Dénomination sociale de l'entreprise

SARL VOYAGES HORS DES SENTIERS BATTUS - HSB VOYAGES

N° Immatriculation

IM072100001

Adresse

5 rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME

Tel. 02 43 20 21 69 - Fax. 02 43 23 97 79

Email. ato@atypik-travel.com – www.ato.fr

LE CLIENT

Le contractant est le voyageur OUI NON

NomPrénom.....

Nom de jeune filleNationalité.....

Adresse

Date de naissance : ___/___/___ Tél fixe : !__!__!__!__!__! Portable : !__!__!__!__!__!

E-mail.....@.....



Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données dans le but de son exécution et garantit qu'elle a recueilli le consentement des autres voyageurs aux mêmes fins.

La personne concluant le présent contrat accepte de transmettre ses données aux fins de recevoir nos promotions et sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux) :

OUI NON

Les données sont conservées pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités suivantes :

- Commande d'un séjour : les données nécessaires au traitement de votre commande seront conservées pendant la durée nécessaire à l'établissement d'un droit ou d'un contrat.
- Gestion de la relation commerciale : les données seront conservées (au plus tard) 3 ans à compter de la fin de la relation commerciale.

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION / HSB VOYAGES - HORS DES SENTIERS BATTUS

5 rue de Mayenne

72140 SILLE LE GUILLAUME

ou un courrier électronique à info@atypik-travel.com

PERSONNE A PREVENIR EN CAS DE NECESSITE (mention obligatoire)

NomPrénom.....

Adresse

.....

Tél fixe : ! __ ! __ ! __ ! __ !

Portable : ! __ ! __ ! __ ! __ !

E-mail.....@.....

Lien avec le(s) voyageur(s)

II/ INFORMATIONS VOYAGES

E-BIKE EXPEDITION 2021

DÉPART LE 20/01/21

15 personnes minimum

ALLER	RETOUR
Départ de France* Jour : 20/01/21	Fin du programme : Arrivée Marrakech Arrivée à Marrakech le 24/01/21*
DESTINATION	MAROC
TYPE DE VOYAGE	Raid aventure en VTT à assistance électrique
REPRESENTANT LOCAL	Maroc
TYPE DE TRANSPORT	VTT fourni par l'organisation
MODE D'HÉBERGEMENT	Hébergement 5* (NL) ou bivouac haut de gamme
REPAS	En pension complète
VISITES ET EXCURSIONS	Selon programme joint

*Ville, dates, compagnie et horaires non connus au moment de l'établissement du contrat, à confirmer et soumis à modification du programme.

En temps utile avant le début du voyage ou du séjour et conformément à l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, vous seront remis les documents nécessaires ainsi que les informations sur l'heure prévue de départ et [en cas de transport] l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

ACCESSIBILITE

Si vous avez des demandes ou craintes qui peuvent impacter la réalisation du voyage, merci de nous contacter pour vérifier l'adéquation du voyage à vos besoins.

ITINERAIRE*

Circuit de 5 jours / 4 nuits – du 20 au 24 Janvier 2021

Programme communiqué au client OUI NON

*Programme remis à l'inscription et susceptible de modifications avant le départ et pendant le périple

HÉBERGEMENT*

Hébergements en hôtels 5* (NL) ou bivouac haut de gamme (sauf impossibilité).

*Programme remis à l'inscription et susceptible de modifications avant le départ et pendant le périple

REPAS*

En pension complète. Du dîner du 20 janvier au petit déjeuner du 24 Janvier 2021.

*Programme remis à l'inscription et susceptible de modifications avant le départ et pendant le périple

ACTIVITES INCLUSES DANS LE FORFAIT*

Le programme des visites et des excursions sera communiqué ultérieurement par l'organisation.

III/ FORMALITES

FORMALITES – POLICE

A / Pour les ressortissants français :

- Passeport (date de validité postérieure d'un an à la date du retour soit jusqu'au 25 janvier 2022 avec 2 pages vierges en vis-à-vis)
- Certificat médical d'aptitude (formulaire communiqué ultérieurement et à remettre 1 mois avant le départ au représentant médical du périple)

Les non-ressortissants français ou les binationaux sont invités à consulter le consulat ou l'ambassade des pays de destination. Il appartient au client de vérifier la validité des documents mentionnés.

Formalités sanitaires : aucune formalité sanitaire particulière à ce jour / vaccination courante à jour

.....
Les informations ci-dessus sont communiquées selon les données disponibles à la date d'établissement du contrat.

Nous vous conseillons de consulter, jusqu'au jour du départ, les sites : <https://www.pasteur.fr/fr>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Et nous vous conseillons de vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

B / Mineurs :

Nous recommandons vivement de munir le mineur non-accompagné par ses représentants légaux d'une copie de son livret de famille.

Formalités spécifiques : Dans le cadre d'un voyage à l'étranger, nous vous informons que le mineur résidant en France et voyageant sans être accompagné par ses représentants légaux, doit être muni en plus de sa pièce d'identité et du formulaire d'autorisation de sortie de territoire : CERFA n°15646*01 à télécharger : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do.

IV/ PRIX ET ANNULATION

PRIX DU VOYAGE (forfait de base)

Base 15 personnes	1890€ TTC par personne (base chambre twin, deux lits séparés dans hôtel et tente berbère)
Supplément Chambre individuelle	550€ TTC par personne

CONDITIONS DE REALISATION ET D'EXECUTION

Ce périple pourra être annulé 1 mois avant le départ, soit le 20 décembre 2020 s'il ne réunit pas 15 personnes minimum.

PRIX INCLUANT / N'INCLUANT PAS

CE PRIX COMPREND

- ✂ Hébergement en pension complète pour une personne (base chambre twin, deux lits séparés dans hôtel et tente berbère) : 4 nuits au Maroc
- ✂ Les boissons (1 eau minérale + 1 soda ou 1 bière locale ou 1 verre de vin) à chaque repas.
- ✂ Vols aller-retour Paris/Marrakech
- ✂ Location VTT à assistance électrique
- ✂ Transport des bagages entre le campement « Terre des Etoiles » et le bivouac nomade d'Amizmiz ainsi qu'entre Amizmiz et Marrakech
- ✂ Les transferts depuis/vers l'aéroport de Marrakech
- ✂ Le transport des bagages entre les bivouacs
- ✂ Balise de géolocalisation

- ✂ Assistance logistique au Maroc : véhicules d'appui, matériel de dépannage, maintenance E-VTT, charges batteries
- ✂ Aide médicale (soins de premiers secours puis acheminement vers cabinet médical ou centre hospitalier si nécessaire)
- ✂ Les excursions, visites et soirées mentionnées au programme (soumis à modification avant le départ et pendant le périple)
- ✂ Les services et frais de vie de l'organisation sur toute la durée du parcours (accompagnateurs, guides locaux, ...)
- ✂ Le kit de voyage : Road Book, maillot cycliste, stickers de l'organisation, tracés GPX...

CE PRIX NE COMPREND PAS

- ✂ Le supplément chambre individuelle 550€/personne (optionnel)
- ✂ L'assurance multirisques April (annulation, bagages, interruption de séjour et assistance rapatriement et soins à l'étranger).
Proposée en option par l'organisation et fortement conseillée
- ✂ Les pourboires : environ 20€ par personne (gestion centralisée par l'organisation)
- ✂ Les extras et dépenses personnelles (téléphone, internet, ...)
- ✂ Une caution de 250€ par personne (couvrant la non restitution ou détérioration du matériel de géolocalisation).
- ✂ La caution qui vous sera demandée à la réception du VTT (le montant vous sera communiqué ultérieurement)
- ✂ Le passeport
- ✂ Les hausses éventuelles : taxes aéroportuaires, devises, ...
- ✂ Tout ce qui n'est pas mentionné dans « ce prix comprend »

CONDITIONS ET REGLEMENT

FORFAIT VOYAGE (base chambre twin) :

Prix du voyage	1890€* TTC /personne
1^{er} acompte à l'inscription	500€* TTC /personne + Assurance multirisques si souscrite versés le ___/___/___
2^{ème} acompte avant le 20 novembre 2020	700€*/personne +550€*/pers - supplément individuel (si souscrit)
Solde 1 mois avant le départ, soit au 20 décembre 2020	690€*/personne

*Le tarif n'inclut pas les assurances multirisques April International facultatives mais fortement conseillée également.

PRESTATIONS	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	MONTANT
FORFAIT VOYAGE			
Forfait de base selon programme en chambre twin en pension complète	1890€/pers		
Supplément chambre individuelle	550€/pers		
SOUS TOTAL			
ASSURANCES			
Assurance APRIL INTERNATIONAL (Annulation - assistance / rapatriement – frais médicaux - bagages - interruption de séjour) *			
Assurance APRIL INTERNATIONAL* sur forfait de base chambre twin en pension complète	94€/pers		
Assurance APRIL INTERNATIONAL* sur supplément individuel	27€/pers		
SOUS TOTAL			
TOTAL			
1^{ER} ACOMPTE VERSE LE ___/___/___			
RESTE DU SELON CONDITIONS ET REGLEMENT (CI-DESSUS)			

*Assurances multirisques April International facultatives mais fortement conseillées

Le détaillant se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le client et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

Les sommes sont à régler à l'ordre d'**Atypik Travel Organisation**, sans escompte et sans rappel de notre part, et à **envoyer à Atypik Travel Organisation – 5 rue de Mayenne – 72140 SILLE LE GUILLAUME**. Règlement par carte bancaire possible.

PAIEMENT DU VOYAGE

- ↪ Je paie par chèque bancaire, la somme de€ à l'ordre d'Atypik Travel Organisation
- ↪ Je paie par carte bancaire (Visa, Eurocard, Mastercard exclusivement) la somme de€
- ↪ Je paie en espèces (maxi. 1000€ par dossier) la somme de€

ASSURANCES MULTIRISQUES (annulation - assistance / rapatriement - bagages - interruption de séjour)

Assureur APRIL INTERNATIONAL Assurance Voyage Galaxy n°9000 / Assistance Voyage n°373

- Proposée par le vendeur OUI NON
- Acceptée par le client Refusée par le client
- Conditions générales transmises au client

Si vous ne souscrivez pas à l'assurance proposée, nous vous remercions de compléter impérativement les informations ci-dessous :
Je suis assuré à titre individuel pour les garanties assistance, rapatriement et frais médicaux à l'étranger auprès de

.....

N° de contrat

Tel..... Contact 24h / 24.....

REVISION DU PRIX

Les prix indiqués ont été établis sur la base des conditions économiques existant au moment de la création du produit « E-BIKE EXPEDITION 2021 - MAROC ». Ils sont calculés de façon forfaitaire et comprennent exclusivement un ensemble de prestations décrites dans le programme du périple et la rubrique « Les prix comprennent ».

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisibles à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances, taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

Pour information, le taux de change en vigueur pour la tarification de ce voyage est de 1€=11,17 MAD au 10/04/2020. Pour toute hausse supérieure à 8%, vous recevrez sur un support durable le détail de la variation du prix, ses conséquences sur le prix du forfait, le choix qui s'offre à vous d'accepter ou de refuser dans un délai raisonnable et des conséquences de l'absence de réponse.

ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Absence de droit de rétractation : conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais ci-dessous.

Conditions d'annulation assouplies : vous serez intégralement remboursés des sommes versées jusqu'au 20 novembre 2020 (hors assurances optionnelles).

Frais d'annulation/résolution du contrat : le voyageur a la possibilité d'annuler/résoudre le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants (par personne ou par dossier, sur le prix total du voyage) :

Barème des frais d'annulation sur forfait voyage

	Frais d'annulation sur le prix total du voyage	Pourcentage des frais d'annulation sur montant total du voyage	Frais d'annulation sur le supplément chambre individuelle	Pourcentage des frais d'annulation sur supplément chambre individuelle
Entre l'inscription et le 20 novembre 2020	0€/pers *	soit 0% du montant total		
Entre le 21 novembre 2020 et le 20 décembre 2020	1134€/pers *	soit 60% du montant total	330€/personne	soit 60% du montant total
Entre le 21 décembre 2020 et la date de départ	1890€/pers *	soit 100% du montant total	550€/personne	soit 100% du montant total

*quelle que soit la date d'annulation, l'assurance multirisques n'est pas remboursée. **Attention !** L'assurance multirisques n'est pas comprise dans le forfait. Nous vous conseillons vivement de souscrire à notre assurance multirisques APRIL INTERNATIONAL.

ANNULATION PAR LE DETAILLANT OU L'ORGANISATEUR

Le voyage peut être annulé par l'organisateur ou l'agence si le nombre minimum de 15 personnes n'est pas inscrit jusqu'à **1 mois avant le départ, soit avant le 20 décembre 2020**

Le voyageur sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser, mais ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

INFORMATION CONTRACTUELLE ET CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

V/ CONTACT – RESPONSABILITE - RECLAMATIONS

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact ci-dessous dans les meilleurs délais :

- A l'assistance auprès d'un organisateur ou représentant A.T.O.

OU

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

5 rue de Mayenne
72140 SILLE LE GUILLAUME
Par courrier électronique à
info@atypik-travel.com



Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une incidence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard avait pu éviter ou diminuer le dommage du client.
Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

RESPONSABILITE

Le détaillant et l'organisateur sont responsables de la bonne exécution des services prévus au présent contrat et sont tenus d'apporter de l'aide au voyageur en difficulté.
En cas de mise en jeu de leur responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

GARANT FINANCIER DU DETAILLANT

Nom : APST
Adresse : 15 avenue Carnot – 75017 PARIS

ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE DU DETAILLANT

Nom : Assurance Responsabilité Civile Professionnelle MMA
Adresse : 7 Place Saint Etienne – 72140 SILLE LE GUILLAUME

CESSION DU CONTRAT

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder le présent contrat tant que celui-ci n'a produit aucun effet et au plus tard 7 jours avant le début du voyage, en prévenant l'agence dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.
S'agissant d'un Raid, le client est informé que le contrat produit effet au moins 6 mois avant le départ.

RECLAMATIONS & MEDIATION

Le voyageur peut saisir le service client de toute réclamation, à l'adresse suivante :

ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

5 rue de Mayenne
72140 SILLE LE GUILLAUME
par lettre RAR ou mail à info@atypik-travel.com accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel. Si la vente s'effectue en ligne, le voyageur a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

DEMANDES PARTICULIERES ET PREFERENCES DU OU DES VOYAGEUR(S)*

.....

.....

.....

*Nous vous remercions de nous transmettre le plus tôt possible toute demande particulière selon leur faisabilité pour le voyage envisagé (régime alimentaire, allergies,...). A.T.O. en validera ou non la faisabilité.

VI/ CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE POUR L'E-BIKE EXPEDITION 2021

MODIFICATIONS / ANNULATIONS A L'INITIATIVE D'ATYPIK TRAVEL ORGANISATION

Nous pouvons être amenés à annuler un voyage ou un départ ne réunissant pas un nombre suffisant de participants, **ou du moins à réajuster à concurrence de 8 %** du montant du voyage le prix initial. Ce périple pourra être annulé 1 mois avant le départ, soit le 20 décembre 2020 s'il ne réunit pas au moins 15 personnes.

En cas d'annulation de voyage, le remboursement intégral des sommes versées pour ce voyage nous dégage de toute responsabilité, quelle que soit la date à laquelle survient cette annulation.

Nous nous réservons le droit de modifier l'agencement et le programme de ce circuit organisé, de substituer une prestation à une autre ou un moyen de transport à un autre, si les circonstances l'exigent.

Ces modifications sont faites néanmoins dans l'intérêt des participants. Dans le cas de changement intervenant au cours de ce voyage organisé, et ce, si les circonstances l'exigent, nul ne peut prétendre à quelque remboursement ou indemnité que ce soit.

ASSURANCES

Assurances à la personne :

Vous devez au minimum souscrire à l'inscription une assurance couvrant au moins l'assistance des frais médicaux et le rapatriement.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au périple « E-BIKE EXPEDITION 2021 » proposé par Atypik Travel Organisation, **il faut être titulaire d'un passport valide jusqu'à fin janvier 2022.**

DOCUMENTS DE VOYAGE

Les participants sont tenus d'être en possession des divers documents de voyage requis par le Maroc où ils se rendent ainsi que des pays par lesquels ils transitent.

En aucun cas, nous ne pouvons supporter les frais supplémentaires qui résulteraient de la non présentation des documents au Maroc.

RESPONSABILITÉ ET FORCE MAJEURE

Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires, formalités administratives ou sanitaires, figurant dans le programme remis à l'inscription ne sont fournies qu'à titre purement indicatif et ne peuvent constituer un engagement de notre part, compte tenu de la date de remise de ce programme au client. Seules les dispositions du présent contrat ont donc une valeur contractuelle.

En aucun cas, Atypik Travel Organisation ne peut être tenu responsable du fait des circonstances de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputable à l'acheteur.

La notion de responsabilité civile (accident, incident, vol) variant de pays à pays suivant les législations, il est vivement conseillé aux clients de se garantir par une assurance individuelle.

- Responsabilité du client quelle qu'en soit la raison :

(1) Tout voyage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du client, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement ni indemnisation.

(2) Le voyage ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le client ne se présente pas au départ du voyage.

(3) Pertes et vols. Il appartient au client de toujours rester vigilant. Les objets ou effets personnels des clients restent placés sous leur responsabilité pendant toute la durée de leur voyage et de leur séjour, à moins qu'ils aient été placés dans les coffres mis à la disposition des clients par les prestataires. Hormis ce cas, Atypik Travel Organisation ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la perte ou du vol pendant les voyages et séjours. En cas de vol, il appartient au client de procéder à une déclaration de vol sur place auprès des autorités locales compétentes et d'en informer Atypik Travel Organisation.

- Responsabilité des prestataires locaux :

Chaque prestataire conserve à l'égard du client sa propre responsabilité selon la législation qui le régit ou les conventions internationales instituant notamment des limitations de responsabilité. Si la responsabilité d'Atypik Travel Organisation était engagée sur le fondement d'une faute commise par le prestataire local, elle serait limitée dans les mêmes conditions que celle du prestataire.

OBLIGATIONS DIVERSES DES PARTICIPANTS

- Les VTT fournis par l'organisation devront porter les adhésifs officiels de la manifestation (à charge d'Atypik Travel Organisation de les fournir) ainsi que les numéros attribués aux concurrents. Les participants s'engagent également à utiliser la gourde du partenaire majeur de l'organisation. De plus, il sera attribué à chaque coureur un maillot cycliste qu'ils devront porter à chaque journée de compétition et aux interviews presse.
- Les reportages, photos, images de télévision ou tout autre système audiovisuel ne peuvent être exploités sans l'accord écrit préalable d'Atypik Travel Organisation. Toute communication publique avant, pendant, ou après le raid, ne pourra être effectuée qu'avec l'accord de l'organisation qui demeure seule propriétaire de tous les droits y afférents.
- Atypik Travel Organisation assure l'assistance technique et médicale de premier secours (ou en liaison/appel à du personnel médical local) pendant la durée du raid sur le parcours défini dans le carnet de voyage à l'exclusion de tout autre itinéraire. Les consommations personnelles sont à la charge des participants.
- Les équipages doivent strictement suivre les consignes de sécurité qui leur seront communiqués par Atypik Travel Organisation ainsi que le code de la route du Maroc.
Les instructions d'Atypik Travel Organisation peuvent être à tout moment modifiées si les circonstances le nécessitent (problème politique ou administratif, perturbation climatique, grève, etc...). Atypik Travel Organisation restera seul juge de l'opportunité de ces décisions.
- Atypik Travel Organisation se réserve le droit d'exclure du raid les détenteurs ou usagers de produits prohibés, les participants ayant un comportement incompatible avec l'organisation du raid et son bon déroulement.
- Des véhicules d'assistance ouvriront et fermeront les différentes étapes de la compétition. En cas de problème mécanique ou de charge batterie du VTT, la personne sera invitée à bord d'un véhicule d'appui pour rejoindre le lieu d'hébergement. Atypik Travel Organisation s'efforcera de proposer à ces participants des solutions leur permettant de suivre le Raid.
- Chaque participant reconnaît et accepte qu'il s'agisse d'une épreuve sportive. En outre, par la signature du dossier d'inscription, il reconnaît avoir pleinement conscience des risques inhérents à la participation à ce genre d'évènement, et de l'éloignement des centres médicaux. Il déclare en conséquence assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité de « Atypik Travel Organisation » pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes, maladie, etc, indépendants de toute faute de cette dernière. Ces engagements seront opposables aux ayants droits de chaque participant.



PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER (avant le 10/11/2020)

- 4 photos d'identité **identiques (de photographe)**
- Le certificat d'aptitude à remettre dument complété par votre médecin traitant (communiqué ultérieurement)
- Joindre les photocopies (ou scan) des documents suivants
↳ **des 2 premières pages du passeport** (et avoir au moins deux pages vierges minimum)

VII/ SIGNATURE

Je soussigné (nom, prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie (1) avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat – de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, des conditions particulières de vente de voyages et du formulaire standard d'information, (2) avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique conseils-aux- voyageurs du site : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/> (plus spécifiquement concernant les sous rubriques « risque pays » et « santé ») à consulter régulièrement jusqu'au départ, (3) avoir pris connaissance de la brochure et/ou du devis et du programme de l'organisateur, ainsi que (4) des conditions de garantie des assurances souscrites et (5) du document d'information m'invitant à vérifier que je ne suis pas déjà couvert pour les garanties éventuellement souscrites, et enfin du formulaire d'information standard joint à ce document (6).

Je déclare en outre avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente (CGV) de la société VOYAGES HORS DES SENTIERS BATTUS – HSB VOYAGES, exerçant sous la marque ATYPIK TRAVEL ORGANISATION, avant conclusion et signature du présent contrat, et les accepter dans leur intégralité, sans exception ni réserves.

A _____, le _____

(Signatures précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Le(s) Client(s)

Le Vendeur

**FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD
POUR LES CONTRATS DE VOYAGES A FORFAIT**

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'entreprise HSB VOYAGES sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise HSB VOYAGES dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. HSB VOYAGES a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST (l'organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité, par exemple un fonds de garantie ou une compagnie d'assurance). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (coordonnées du point de contact, y compris son nom, son adresse géographique, son adresse électronique et son numéro de téléphone) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de HSB VOYAGES. Site internet sur lequel on peut consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <https://www.legifrance.gouv.fr>